



Surendettement ou rétablissement personnel

Par **ursa**, le **10/04/2008** à **18:43**

mon ami est employé de banque, il s'est porté caution pour un prêt de restructuration pour sa femme qui était commerçante. celle-ci n'a pas su gérer son entreprise. elle a suivi le divorce et l'arrêt du commerce. elle n'est pas solvable puisque rmiste. il reste seul débiteur de la dette qui s'élève à plus de 110 000 euros plus les frais d'avocats. il a saisi la commission de surendettement mais va sûrement avoir des échéances de 1000 euros auxquelles il faudra ajouter son loyer etc...

il est employé de banque et touche environs 2200 euros car il y a des primes qui peuvent ne pas être régulières selon les années. il peut y avoir des mois où il ne touchera que 1700 euros.

ma question est: le rétablissement personnel avec effacement de la dette peut-il lui faire perdre son emploi d'employé dans le secteur bancaire? et comment faire quand on sait qu'un plan de surendettement ne peut dépasser 10 ans et que le débiteur sait qu'il ne pourra pas le respecter?